



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**DAAC**  
Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :  
Eric GADY  
Téléphone  
03 80 44 89 77  
Courriel  
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 12 juillet 2018

La rectrice

à

monsieur Gaël DUCROT  
s/c de monsieur le principal  
collège Maurice GENEVOIX  
Decize

**Objet : lettre pour la mission départementale au Centre d'art  
contemporain du Parc Saint-Léger, au titre de l'année 2018-2019**

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 2500 € soit 2 IMP (environ 5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du Centre d'art contemporain du Parc Saint-Léger.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné(e), se décline comme suit :

**information-communication**

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives du CAC ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte des différents thèmes à venir des lettres d'information CAScAD ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

**élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels**

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;



### **préparation de visites et accompagnement de projets**

- favoriser l'augmentation de la fréquentation de la structure et de ses expositions et événements par un public scolaire (élèves, étudiants et personnels de l'éducation) ;
- renforcer les liens avec les partenaires culturels départementaux en privilégiant ceux associés aux opérations initiées par le CAC ;
- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

### **formation**

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

#### **Points d'attention pour l'année 2018-19**

Communiquer avec l'équipe DAAC

Valoriser des projets en rédigeant des articles qui seront diffusés via la lettre d'information CAScAD.

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 17 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), au coordonnateur académique arts visuels, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.**

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

**Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon**

Isabelle CHAZAL

#### **Copie :**

- Monsieur Régis BERTRAND  
Président du Centre d'art contemporain du parc Saint Léger  
Avenue Conti  
58320 Pougues-les-Eaux

- Monsieur Bruno DURAND  
IA - IPR Arts plastiques  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue général Delaborde  
BP 81 921  
21 019 Dijon cedex